

Si le groupe PCSI est en accord avec le sujet de l'interpellation de notre collègue Josiane Daepf demandant au Gouvernement s'il est favorable à l'instauration d'un système permettant de limiter la charge des primes LaMAL, cette intervention a suscité un débat de fond au sein du groupe et nous avons jugé utile de faire part de quelques réflexions.

Nul ne conteste que les hausses de primes annoncées chaque année donnent le vertige et qu'il faut absolument faire quelque chose pour enrayer cette spirale infernale. Bien que l'establishment politique soit conscient de cette problématique, il faut reconnaître que nous sommes actuellement dans l'incapacité à maîtriser l'animal, au dans le grand dam des citoyens jurassiens et suisses qui attendent de nous autre chose que du fatalisme...

Si le Gouvernement devait répondre favorablement à la requête du groupe socialiste, la mise en place effective de ce système aurait le mérite de panser les plaies de nos citoyens les plus durement touchés, par contre elle ne résoudrait en rien la problématique de fond. Donner suite à cette proposition, c'est accepter une prise en charge financière supplémentaire de l'état et ainsi cautionner la politique menée en matière de financement de notre système de santé qui est un cuisant échec. C'est louable sur le fond, mais improductif et suicidaire dans le temps si rien d'autre n'est entrepris.

Que faire me direz-vous ?

Il faut commencer par dénoncer haut et fort ce que nous considérons comme un mensonge national impliquant la classe politique, les assureurs et les organes de contrôle. En très peu de temps, suite à quelques recherches, la conclusion est évidente que l'on me ment, que l'on vous ment et que nous tous citoyens de ce pays sommes abusés, car on nous fait avaler chaque année des chiffres sciemment manipulés.

Oui chers collègues, nous avons affaire à des tricheurs. Dans le sport, on les exclut, dans le cas présent, ils ont les pleins pouvoirs et nous balancent en toute impunité, chaque année des énormités de façon à être « politiquement » et « économiquement » corrects.

Venons-en aux faits.

Passé l'annonce des augmentations de primes pour 2017, je me suis résolu à faire un calcul personnel de ma situation. Le Jurassien devait s'attendre à une augmentation moyenne de 7 à 8 % tout en sachant que les jeunes seraient les plus durement touchés. Quelle n'a pas été ma surprise de constater que le calcul effectué me classe dans les très jeunes au vu de l'augmentation de 14 % dont je suis gratifié. Las, ce n'est pas la première fois que je constate que mon augmentation personnelle dépasse largement le pourcentage annoncé. En faisant le calcul sur 5 ans, j'en suis à 70 % d'augmentation totale. Si je devais être hospitalisé, j'en suis à redouter d'être admis en pédiatrie !

Après une rapide enquête auprès de quelques 20 personnes, les résultats obtenus corroborent les premiers chiffres avancés. Le record, si l'on peut l'appeler ainsi, est une famille de 2 adultes et 2 enfants : +16 % pour 2017 et +100 % pour ces 5 dernières années.

Nous sommes très loin des chiffres officiels qui stipulent une augmentation moyenne de 25 % sur ces 5 dernières années.

La faute à pas de chance ? Pas vraiment.

Mme Valérie Muster, juriste et conseillère auprès de la Fédération romande des consommateurs (FRC), a confirmé que les chiffres annoncés ne correspondent effectivement pas à la réalité. Elle spécifie notamment : « Le problème c'est que la moyenne des primes est calculée par rapport à un adulte avec accident, franchise 300fr et modèle standard, ce qui ne correspond qu'à un petit 20% de la population. Les personnes qui ont pris une franchise plus élevée et un modèle alternatif sont soumis à de plus fortes augmentations. ». Elle ajoute : « Les augmentations annoncées ne reflètent pas et surtout minimisent la réalité. Nous avons dénoncé la chose durant 4 années consécutives à l'Office fédéral de la Santé Publique (OFSP), mais rien n'y fait.... ».

Dans son message du 26 septembre dernier, le Département jurassien de l'économie et de la santé a dénoncé un système à la dérive. Il a demandé des explications auprès de l'OFSP en mettant en avant une incohérence des chiffres, comparant notamment l'augmentation des primes moyennes +25 % avec la hausse des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins pour notre Canton +14 %, soit 2 % de moins que la moyenne suisse pour la période 2009 à 2015. Il remet également en cause le rôle joué par l'OFSP. Tout cela reste pour l'heure sans effet ni résultat.

Nous n'allons pas nous étendre d'avantage, ce qui précède est d'une éloquence rare.

MAIS, car il faut cette fois agir, nous désirons interpeller le Gouvernement afin qu'il intervienne à nouveau de manière rapide auprès de l'OFSP afin de dénoncer cet état de fait, que des explications nous soient données et qu'une transparence totale soit exigée à l'avenir. De la même manière nous l'encourageons à prendre contact avec les exécutifs des autres cantons romands pour faire part de notre indignation et convenir d'actions communes à mener.

Par ailleurs, il nous apparaît urgent d'étudier différentes mesures susceptibles d'alléger le poids financier que représente la charge mensuelle des primes LaMAL pour tous les citoyens jurassiens. Dans cette optique, nous demandons la création d'une commission parlementaire spéciale. Elle serait chargée de traiter de cette problématique. Des solutions à l'échelle cantonale sont à trouver et à débattre, dont le sujet de l'interpellation du groupe socialiste ainsi que la suggestion de la FRC concernant la création de caisses d'assurance maladie cantonales et le rapport de consultation y afférent dans lequel on découvre que notre Gouvernement adopte une position contraire à l'ensemble des autres exécutifs romands en rejetant les grandes lignes de ce projet.

Merci pour votre attention.

Delémont, le 26 octobre 2016

Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin